

info Saivres

JUILLET
2025

LE MOT DU MAIRE



Chères Sapuriennes, chers Sapuriens,

C'est avec plaisir que je vous présente ce nouveau bulletin communal.

Comme vous allez le découvrir au cours de votre lecture, nous poursuivons avec détermination notre politique de rénovation de la commune. Nous ne ménageons pas nos efforts pour assurer l'entretien quotidien de nos villages, routes, chemins, ainsi que de notre patrimoine bâti, comme l'école, la mairie et nos logements locatifs.

Soucieux de gérer les deniers communaux avec rigueur, nous restons résolus à maîtriser nos dépenses sans augmenter les impôts. Le personnel de la mairie, les élus et l'ensemble des associations sont mobilisés pour faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre. La proximité et la disponibilité de chacun y contribuent pleinement. Au fil des pages, vous découvrirez un rappel de quelques règles du bien vivre ensemble dans la communication, l'échange et la tolérance.

Par ailleurs, Saivres est désormais classée en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR).

Ce classement offrira des exonérations fiscales aux nouvelles entreprises ainsi qu'aux jeunes agriculteurs qui choisissent de s'y installer.

Notre école sera bientôt entièrement rénovée, et nous avons la chance de pouvoir compter sur une

association de parents d'élèves dynamique. L'accompagnement vers le collège y est bien assuré permettant à nos enfants une belle réussite dans le secondaire.

Enfin, l'exploitation de la carrière de Donia touche à sa fin. Une étude, actuellement menée par le Département, prévoit sa transformation en réserve d'eau potable, ce qui constituerait une belle opportunité pour notre territoire tout en sécurisant notre approvisionnement en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture et un bel été.



Dominique PAYET,
maire de Saivres

LA MAIRIE

UN PROJET STRUCTURANT POUR L'AVENIR DE NOTRE COMMUNE

Après 18 mois de travaux, le projet de réhabilitation de la mairie et son annexe est désormais achevé. Les travaux ont été réalisés en deux phases, sous la supervision rigoureuse du cabinet d'architectes Beck Clémence de Parthenay, en étroite collaboration avec la commission travaux représentée

par M. Malik et M. Delgado. Depuis la sélection des premières ébauches jusqu'au choix des entreprises et des matériaux, cette rénovation s'est inscrite dans une démarche exemplaire de mise aux normes : « Accessibilité, sécurité, performance énergétique ».



UNE MAIRIE REPENSAÉE POUR MIEUX VOUS ACCUEILLIR

Dans le cadre du projet de modernisation, la mairie a été entièrement réaménagée afin de mieux répondre aux besoins des usagers et du personnel. Le rez-de-chaussée, désormais plus fonctionnel et accessible, accueille :

- le hall d'entrée,
- le bureau d'accueil,
- le bureau de la comptable,
- le bureau dédié à l'urbanisme,
- le bureau du Maire,
- un espace dit « tisanderie » réservé au personnel communal.

Par ailleurs, l'ancienne salle du conseil a été transformée en salle des archives, conservant ainsi dans de meilleures conditions le patrimoine et l'histoire de la commune.

Ces travaux de réfection visent à améliorer l'accessibilité, à optimiser la performance énergétique du bâtiment et à offrir un environnement de travail convivial et fonctionnel pour tous.

UNE ANNEXE AVEC UNE SALLE MULTIFONCTIONS

La salle principale a été pensée pour accueillir :

- les réunions du conseil municipal,
- les célébrations de mariages,
- des réceptions (mariages, baptêmes, cérémonies, vins d'honneur, etc),
- des réunions et activités associatives,
- des activités sportives,
- et bien d'autres événements d'intérêt communal.

Sa mise en service interviendra dans le courant du second semestre. Les conditions d'accès feront l'objet d'une communication dédiée.



UNE ANNEXE TOURNÉE VERS DE NOUVEAUX USAGES

L'annexe, conçue comme un nouveau lieu de rassemblement et de services, aura pour mission de :

- favoriser la cohésion locale,
- accueillir des activités collectives,
- et réduire la fracture numérique.

La présence d'un référent numérique est envisagée à l'horizon du second semestre 2025, pour accompagner les usagers dans leurs démarches.



UN NOUVEL ESPACE PUBLIC : L'ESPLANADE

L'esplanade accueillera dès cet été la fête nationale. Elle a également vocation à recevoir :

- concerts,
- marchés de Noël,
- fêtes de villages,
- et autres manifestations culturelles ou festives.



MOTS DE LA COMMISSION

Ce nouvel ensemble incarne notre volonté d'offrir aux habitants des équipements modernes, inclusifs et adaptés aux besoins actuels. La commission tient, au nom de toute l'équipe municipale, à remercier l'ensemble des partenaires techniques, les subventions de l'État avec le « fonds vert » et la « DSIL* », le SIEDS, les entreprises, les services de la commune ainsi que les élus impliqués, pour leur engagement dans ce projet structurant.

* DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

◀ LES RÉNOVATIONS & TRAVAUX ▶

L'ACHÈVEMENT DU MUR DU CIMETIÈRE

Après l'enceinte et le portail du cimetière, la réfection se poursuit par une nouvelle végétalisation sur le pourtour et à l'intérieur de ce dernier. L'interdiction des produits phytosanitaires génère une évolution des essences de végétaux et de leur entretien. Le but est de conserver un cadre apaisant et verdoyant dans ce lieu de mémoire.



LES TROTTOIRS

Les trottoirs vétustes et abimés du lotissement Saint-Pierre et en partie ceux du lotissement des Praleries ont été refaits.

LE CARREFOUR DE BEAUREGARD

Un îlot central et un « stop » ont été positionnés sur le carrefour de Beauregard entre la D6 et la route du Chambon. Ce dispositif a considérablement amélioré la sécurisation de cette intersection. Les travaux ont été financés à 70 % par le département.



L'ÉGLISE SAINT PIERRE

Sur l'église Saint-Pierre, le coq penchant a retrouvé sa fière allure d'antan. En effet, il a été réparé en même temps que le toit du clocher.

La sacristie qui subissait des infiltrations d'eau a aussi une nouvelle toiture.



ROUTE DE LUGNÉ

À Ligné, l'ensemble des canalisations d'eau potable et des compteurs ont été changés par la « régie des eaux ». Cette opération a généré une dégradation supplémentaire de la route, déjà vétuste. De ce fait, cette dernière a été refaite sur 900 m.

◀ LES RÉNOVATIONS & TRAVAUX ▶

LA RÉNOVATION DU PARC LOCATIF les logements rénovés et isolés

Dans le cadre de l'amélioration du parc locatif, plusieurs interventions ont été réalisées :

- **Cuisines équipées**
La majorité des logements ont été pourvus de cuisines équipées. Seuls deux logements restent à finaliser.
 - **Séparation des terrasses**
Les espaces extérieurs ont été individualisés afin de garantir une meilleure intimité aux locataires.
 - **Aménagements extérieurs** avec la création d'un local dédié au **stockage des poubelles**.
- Projet à venir :
- Réfection complète de la clôture périphérique.



LA RÉFECTION DU TERRAIN DE TENNIS



Le cours de tennis a été entièrement refait avec la participation de l'État à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour 40 % des travaux.

Les joueurs de tennis ou, plus exotique, de pickleball peuvent venir pratiquer ces sports dans de bonnes conditions.

LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE NATUREL, DERRIÈRE LA MAIRIE

Lieu encore méconnu de certains saporis, le jardin de la mairie se cache paisiblement derrière celle-ci. Il vous attend, prêt à vous accueillir dans un cadre agréable, avec une vue panoramique imprenable sur la vallées du Chambon.

Ce jardin n'est pas seulement un espace vert, il est pensé comme un véritable lieu de vie.

Concerts, vins d'honneur, séances de cinéma en plein air... autant de moments conviviaux que nous pourrons partager ensemble.

C'est aussi un havre de détente, propice à la flânerie ou à la contemplation.

Et encore bien plus à venir.



◀ LES RÉNOVATIONS & TRAVAUX ▶

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Afin de compléter le passage à l'éclairage LED d'une centaine de points lumineux (financé à 80 % par le SIEDS et le Fond vert), l'ensemble de l'éclairage de la place du Bicentenaire, au niveau de la mairie, étant obsolète, a été repensé et changé.

Ce nouveau dispositif intègrera une mise en valeur de l'église Saint-Pierre.

De plus, des mâts autonomes solaires, sont installés au niveau des « abris bus » de Castarie, Vix, Verrière, Vinché, l'Oumeau, la Bernatière.



LA MISE EN CONFORMITÉ DE LA SALLE DES FÊTES

Annuellement, les organismes de contrôle vérifient la conformité des installations du foyer Edmond Proust. Que ce soit au niveau électrique, gaz ou bien sécurité incendie, ces contrôles permettent de garantir la sécurité des utilisateurs.

Afin de maintenir ce niveau de sécurité, la municipalité va engager des travaux sur **les tableaux électriques et la détection incendie**.

De plus, **une alarme « intrusion »** a été installée dans les bâtiments de l'école et la salle des fêtes.



L'ENTRETIEN DES CHEMINS

La campagne de réfection des chemins blancs s'est poursuivie par ceux de Perré, la Chagnée, Saugé, la Blanchardière afin de les rendre praticables par les engins agricoles ou pour qu'ils soient utilisés comme « liaison douce ».



◀ LA VIE ÉCONOMIQUE ▶

LES PONTS DE MAUNAY ET DE LA DIGUE

Dans le cadre du PNP (Programme National Pont), le CEREMA (Centre national d'Etude et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, le Mobilité et l'Aménagement) a expertisé les ponts de Maunay et de la Digue.

Suite à ces dernières, le classement 4 du premier nommé et 3 « Urgent » pour le second ouvrage (sur une échelle de 1 à 4) amène la commune à envisager une réhabilitation rapidement.

En revanche, ce classement permet d'être éligible aux subventions nationales mises en place pour ces ouvrages d'art.

Les enjeux de la commune sont :

- maintenir la circulation routière,
- garantir la sécurité,
- conforter ou remplacer les ouvrages existants.

Pour cela, avec le soutien ID 79 (l'ingénierie départementale) un marché public a permis de recruter un maître d'œuvre spécialisé dans ce type de travaux. Il a commencé les premiers relevés et autres inspections complémentaires.

Les délais étant comptés pour les subventions nationales, la commune déposera en août 2025 sa demande pour le pont de Maunay et en mars 2026 celle du pont de la Digue.

Pour ce dernier, selon les études de faisabilité des réparations et les différents coûts, un remplacement est envisageable.

LES FINANCES DE LA COMMUNE

LE BUDGET 2024

Les prévisions **de dépenses et de recettes de fonctionnement** s'équilibrent à la somme de 1 897 674.41 €

Les prévisions **de dépenses et de recettes d'investissement** s'équilibrent à la somme de 2 014 322.04 €

LES RÉALISATIONS 2024

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 : 866 942.45 €

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2024 : 1 063 445.78 €

Résultat de l'exercice 2024 : +196 503.33 €

PRINCIPALES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Bâtiment mairie et annexe

Dépenses : 551 019.57 €

Recettes : acomptes sur subventions, 189 469.00 €/556 654.00 €

École et restaurant scolaire

(toiture, sanitaires, éclairage led, réseau informatique, achat équipement)

Dépenses : 76 502.17 €

Recettes : autofinancement

Rénovation énergétique des bâtiments communaux, des locaux et de l'éclairage public

Dépenses : 96 092.27 €

Recettes : subventions 74 781.98 €

Achat et travaux au cimetière

Dépenses : 70 207.55 €

Recettes : 0.00 €/22 500.00 €

Voirie

Dépenses : 80 724.04 €

Recettes : autofinancement

LE BUDGET 2025

Le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget présenté au mois d'avril.

◀ LA VIE SCOLAIRE ▶

QUOI DE NEUF À L'ÉCOLE DE SAIVRES ?

La rénovation des locaux de l'école se poursuit.

En effet, pour compléter les travaux de rénovation énergétique débutés à l'école (LED, robinets thermostatiques, abaissement et isolation de deux plafonds, remplacement des huisseries qui n'étaient pas aux normes) ainsi que d'autres travaux d'aménagements (comme les toilettes des petits et la réfection de la toiture de l'aile Nord ou encore la garderie et les cuisines), c'est désormais au tour de la cour. Elle va être végétalisée afin de favoriser des espaces frais et des espaces ludiques (arbres et espaces verts).

Les enfants bénéficient de diverses activités :

- * médiathèque pour toutes les classes,
- * piscine pour les CE1 CE2 et CM1 CM2,
- * sensibilisation à la langue allemande avec M. Busse (professeur au collège Denfert-Rochereau de Saint-Maixent-l'École) pour la classe de CM1 CM2,



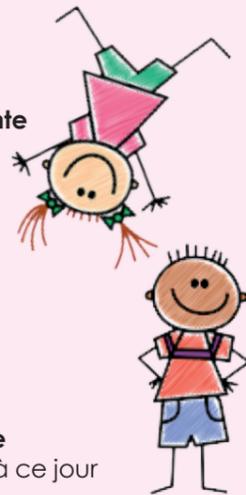
À CE JOUR

Directrice et enseignante
Mme BARILLOT

Les enseignantes
Mme RAVARD
Mme GAUTIER
Mme NICOLAS

LES EFFECTIFS

Cette année
92 enfants sont inscrits.
Pour l'année prochaine
86 enfants sont inscrits à ce jour



◀ LES MANIFESTATIONS ▶

LES COMMÉMORATIONS 2024

LE 8 MAI



Le 8 mai 2024, hommage particulier au général Eugène FAUCHER, natif de Saivres, et à Paul VEILLON, instituteur et résistant.

Le 11 novembre 2024, hommage à Abel Antonin FAUCHER, enfant de la commune, en présence de son petit fils, Michel MARILLER, des élèves de l'école de Saivres et du chef du peloton de l'ENSOA.

LE 11 NOVEMBRE



CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2025 À SAIVRES



OCTOBRE 2024



Nos aînés se sont retrouvés lors du traditionnel déjeuner servi par les élus. L'excellent repas, préparé par le restaurant « Le Marmiton », a comblé les convives. L'accompagnement musical et le bal qui s'en est suivi, était assuré par le duo « Stéréo fun ». Comme d'habitude, les membres de l'association « La Pelloche » ont tiré le portrait des aînés, « sans modération ».



LA VIE
DES AÎNÉS

◀ LES MANIFESTATIONS ▶

FÊTE POPULAIRE ● 13-07-2024

Pour cause de mauvais temps, les barnums mis en place par les agents communaux ont permis d'accueillir les Sapuriens pour la fête populaire.

La soirée s'est terminée par le bal au foyer Edmond Proust, avec l'orchestre CALYPSO.



◀ LES MANIFESTATIONS ▶

OCTOBRE ROSE

est une campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser les femmes

au dépistage du cancer du sein

et

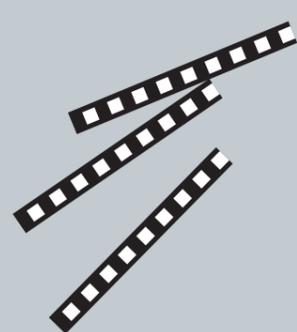
à récolter des fonds pour la recherche.

Le symbole de cet événement est le ruban rose et de manière plus générale, la couleur rose.



◀ LA VIE ASSOCIATIVE ▶

LA PELLOCHE



La Pelloche, à partir d'un fonctionnement collégiale, propose à ses membres de **partager leurs connaissances** dans le domaine photographique. Ce partage se fait **grâce à des réunions mensuelles ou à la demande**.

Le contenu de ces dernières peut être **des ateliers sur des techniques de prises de vue, de présentation et/ou d'impression des photos**.

Entre ces réunions, **des sorties sur des thèmes divers** sont proposées.

Une exposition est réalisée en novembre pour présenter le travail de l'association sur un thème défini en début d'année.

Des interventions photographiques sont réalisées **lors d'événements particuliers dans la commune**, par exemple le repas des aînés.



◀ LA VIE ASSOCIATIVE ▶

LE TASBOIS

Après une petite pause, l'association **Le Tasbois** revient cette année sur la commune avec **un nouveau spectacle cabaret**. On se retrouve **en septembre** pour le traditionnel **vide-grenier** puis pour **le réveillon de la Saint-Sylvestre**. En espérant vous voir nombreux pour ces occasions.

Bien à vous,
La troupe du Tasbois



LA SAISON
DES CONTES

20
24

TRAVERSE
!

NADINE WALSH
ARCANES



VENDREDI 8 NOVEMBRE - 18H30 - À SAIVRES (79)

SALLE DES FÊTES EDMOND-PROUST
TOUT PUBLIC DES 12 ANS - DURÉE : 1 HEURE

RÉSERVATION 05 49 76 29 58
FESTIVAL.TRAVERSE@CC-HVS.FR
WWW.FESTIVAL-TRAVERSE.FR



FESTIVAL TRAVERSE (VERSION AUTOMNE)

Le festival « Traverse » d'automne a fait une halte au foyer Edmond Proust en novembre 2024, avec la conteuse **Nadine WALSH**.

Un pur moment de détente et d'imagination à travers son spectacle ARCANES.

LA VIE ASSOCIATIVE



LEZ'ARTS & AMITIÉS



Lez'Arts & Amitiés est une association de loisirs créatifs, créée en mai 2024 en bureau collégial.

Nous sommes rentrées dans les lieux à Saivres, salle Edmond Proust prêtée par la commune, le 4 Juin 2024.

Nous y sommes présentes **le mardi et le jeudi**, suivant un planning établi avec la mairie.

Actuellement nous avons des **ateliers de couture, mosaïque, marqueterie de paille, tissage perles, pâte polymère.**

Les adhérentes sont libres de faire leurs choix et leurs créations.

Nous envisageons dans la continuité de faire des expositions à thèmes.

Les personnes intéressées sont les bienvenues.

LE TROU SAPURIEN



Nous sommes **LE TROU SAPURIEN** :
un souffle artistique et festif pour la commune !
Créée avec l'envie de faire vibrer la vie culturelle locale,
l'association **LE TROU SAPURIEN**
se lance dans l'aventure avec enthousiasme.

En février et mars derniers,
nous avons eu la joie de présenter notre cabaret,
Les aventuriers du Trou perdu

Quatre représentations, de belles rencontres, et surtout beaucoup de rires et d'émotions partagés avec le public.

Une première édition qui nous a donné des ailes !
Ce fut une belle première : cet événement a permis de rassembler les habitants autour d'un spectacle varié et d'un moment de convivialité.

Nous avons plein d'idées et de projets en tête.
Pour ne rien manquer de nos actualités,
retrouvez-nous sur **notre page Facebook @letrou79.**

Et ce n'est que le début !
Le 5 juillet, nous vous donnons rendez-vous
Place du Bicentenaire à Saivres
pour une journée festive
« Le Barbetrou Sapurien », suivie d'un concert.

Ambiance conviviale et bonne humeur garantie !

**À très bientôt,
L'équipe du TROU SAPURIEN**

LA VIE ASSOCIATIVE

LE VAN JAUNE DU 79

Pour résumé rapidement, Le **Van Jaune du 79** est né principalement **pour la gestion administrative et financière du groupe de musique Psychogen.**

Les musiciens sont au nombre de 4, composés de **Yohann** (guitare), **Sébastien** (batterie), **Morgane** (chant) et **Raphael** (basse).

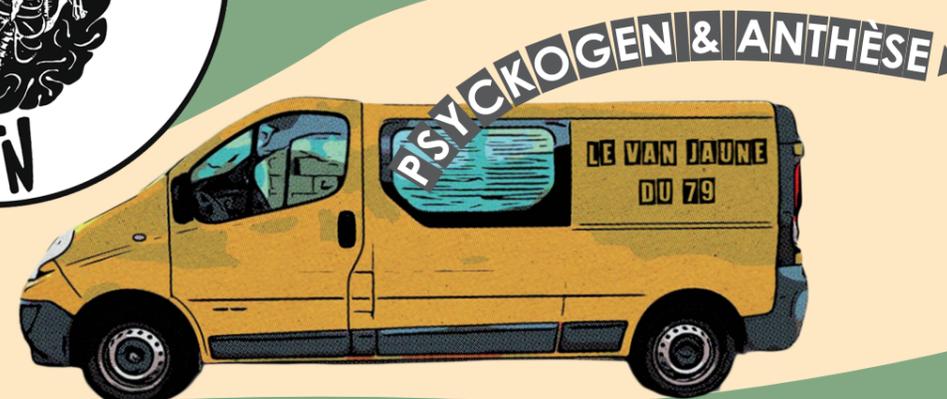
Nous sommes dans un style rock avec beaucoup de compositions, des textes profonds et chantés en français.

Les membres à la tête du Van Jaune sont **Marine, Karine et Camille** (la sonorité des 3 noms lus à la suite est chantante vous ne trouvez pas ?).

La création de l'association date d'environ septembre 2024, **le groupe, lui, a été créé vers 2022** mais a connu moult changements dans le line-up avant de se stabiliser depuis la création du Van Jaune.

Étant encore jeunes nous n'avons pas encore créé beaucoup d'événements, mais nous avons quand même organisé une répétition ouverte à la poudrière à Rochefort en février, et nous avons fait un concert le 6 juin sur la scène de l'Antidote à Saint-Maixent (en association avec « Le Trou »).

Nous avons pour projet de faire une soirée rock à Saivres le 13 septembre avec les groupes Psychogen et Anthèse.



◀ LA VIE ASSOCIATIVE ▶

MEMBRES DU BUREAU

Présidente
Dominique FORISSIER
Secrétaire
Fanélie LITOU
Trésorière
Christine GIBOULOT



Pour tout renseignement
contacter :

M^{me} Dominique FORISSIER
Tél : 06 13 21 63 98

Adresse mail de l'association :
gympi.st.79@gmail.com

Cette année sportive 2024-2025,
nous étions 19 adhérentes réparties entre les 2 cours :

✓ mardi de 18 h 15 - 19 h 15 et 19 h 20 - 20 h 20.

Depuis septembre 2024,
nous proposons **des séances de relaxation** 1 fois par mois.
Cet atelier est animé par **Claire Poupard relaxologue**
et nous avons eu 8 participantes.

Nous continuons cette activité à la rentrée de septembre 2025
en proposant **des étirements en plus de la relaxation** :

✓ 1 jeudi par mois de 18 h 30 à 20 h.

Notre association GYM'2'SAIVRES
propose **2 cours de Pilates**
par semaine.

Les cours sont ouverts à tous
et ils se déroulent dans
une ambiance conviviale.
Ils sont dispensés par
Lydie, éducatrice sportive.

Les cours ont lieu
à la salle de motricité.

SEP SECTION AUTO-VERTE



Les 3 et 4 août 2024, le terrain d'auto-cross de Saivres a accueilli la finale du national de Kart-cross.

Il y avait 220 pilotes engagés et beaucoup de spectateurs venus des quatre coins de France pour encourager les coureurs et admirer le spectacle. Ce fût un très beau week-end sportif.

En 2025, pas de courses au programme.

Le club Auto-verte prépare le renouvellement de l'homologation Fédération Française de Sport Automobile (FFSA) du circuit, prévu en 2026, pour une durée de 5 ans.

Une modification du terrain va être mise en œuvre afin que les spectateurs puissent mieux voir le départ des bolides.

Nous vous attendons nombreux, lors des prochaines manifestations, pour soutenir les courses de poursuite sur terre.

Le bureau du Club Auto-verte

Samedi: 14h-18h30
Dimanche: à partir de 8h

Entrée 1 jour: 8€
Pass 2 jours: 14€

Circuit du Peu Léridon

◀ LA VIE ASSOCIATIVE ▶

SAIVRES SPORT NATURE



DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 2024, L'ASSOCIATION A :

- organisé LA SAPURIENNE (trail et randonnée) en janvier avec la participation de 480 coureurs et 180 marcheurs,
- élaboré et balisé les parcours trail de la commune de Saivres et Azay-le-Brûlé (6 en tout),
- participé à l'organisation de la marche Octobre Rose en collaboration avec d'autres associations et la commune de Saivres.



POUR L'ANNÉE 2025

LA SAPURIENNE a eu lieu le 26 Janvier avec toujours autant de coureurs et un peu moins de marcheurs.

SONT PRÉVUS D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE

- le balisage de deux autres parcours Trail (longue distance),
- une participation à l'organisation de la marche Octobre Rose,
- et des sorties randos entre membres de l'association.





LA VIE ASSOCIATIVE



L'APE DE SAIVRES (Association des Parents d'Élèves)

Le rôle de l'association est de contribuer aux projets de l'école et de défendre les intérêts de nos enfants. Elle a pour but d'effectuer divers événements afin de récupérer un maximum de bénéfice et ainsi pouvoir participer au projet et à la vie de l'école de Saivres, tout ça pour le plus grand plaisir de nos enfants !!!

ACTIONS 2024/2025

- Vente de chrysanthèmes
- Boum d'Halloween
- Vente de madeleines Bijou
- Vente de sapins de Noël
- Marché de Noël
- Course pour enfants en collaboration avec Saivres Sport et Nature
- Vente de fromage à raclette
- Loto pour enfants
- Vide-grenier
- Financement de la sortie à l'Île d'Aix en collaboration avec la municipalité pour tous les enfants de l'école de Saivres
- Collecte benne à papier
- Boum pour les CM
- Repas et kermesse de l'APE

Bureau APE 2024/2025

- Larry** Président CM1/CE1/PS
- Elyse** Vice présidente CE1
- Monia** Trésorière CE2
- Stéphanie** Vice trésorière CM2/CP
- Adeline** Vice Secrétaire CE1
- Amélie** Secrétaire CE1

MEMBRES DU BUREAU POUR L'ANNÉE 2024-2025



Le bureau compte de plus en plus de membres actifs au sein de l'association.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour participer, apporter de nouvelles idées et passer un bon moment !

Contact via Facebook ou email : apesaivres@hotmail.com



LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITÉ PARTICIPATIF

Le Comité participatif, dont ses valeurs reposent sur le partage, la solidarité et la convivialité, poursuit toujours comme objectifs concrets :

- ★ **la promotion d'une consommation saine** (commandes groupées alimentaires en hausse depuis 2024 et augmentation du nombre d'adhérents qui passe à 93 foyers en 2025),
- ★ **la défense du pouvoir d'achat** (commandes groupées pour le fioul en progression aussi, groupement pour les vidanges fosses septiques assainissement individuel, proposition de traitement des façades et toitures par drone),
- ★ **la défense de l'environnement** (Fête de la science),
- ★ **la découverte du patrimoine** (Journées du patrimoine avec randonnée et découverte des monuments pour 2025 à Parthenay).



Lydie SABOUREAU, Présidente

Tél : 06 46 35 99 34 ou 05 16 18 13 01

Mail : saboureau.lydie@neuf.fr

Patrick RABOISSON, Secrétaire,

Tél : 06 26 42 74 51

Mail : patrickraboisson@hotmail.fr

Angèle GARREAU, Trésorière,

Tél : 06 25 29 53 28

Mail : angelegarreau@gmail.com

Adhésion annuelle de 12 € par foyer. Venez rejoindre notre équipe !!!!

MOIS DE LA PARENTALITÉ

MAI 2025

Spectacle au foyer Edmond Proust, le 10/05/2025, avec la compagnie « TAPTAPO »

L'organisation de ce mois de la parentalité est le fruit d'une étroite collaboration entre la Communauté de Communes, les communes participantes (François, Cherveux, La Crèche, Pamproux, Saint-Maixent-l'École, Saint-Martin-de-Saint-Maixent, Sainte-Néomaye, Saivres), les professionnels de l'enfance-jeunesse ainsi que les représentants de la CAF et de la MSA.

L'objectif est de permettre aux habitants concernés de se rencontrer et d'échanger afin de mieux comprendre les enjeux et l'évolution de la place des familles qui constituent le premier et le plus important milieu de socialisation.



Tous les événements sont gratuits.

INTRAMUROS

UNE APPLICATION MOBILE POUR LES HABITANTS

La Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
et 18 communes du territoire sont sur Intramuros.

Cette application mobile gratuite
est téléchargeable
dès à présent
sur votre smartphone.

INTRAMUROS, C'EST QUOI ?

Intramuros est une application mobile
qui vous permet d'être informé, alerté
mais aussi de participer à la vie locale.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1- Téléchargez l'application
sur Google Play ou App Store
C'est gratuit et sans engagement.

Vous pouvez également utiliser ce lien
<https://intramuros.page.link/bienvenue>

2- Choisissez votre commune et abonnez-vous aux notifications

3- Accédez ensuite :

- aux services de votre commune (annuaires, sondages, météo, signalements,...)
- aux actualités de votre commune et des communes alentours
 - aux événements grâce à l'agenda
 - aux sites à découvrir



URBANISME

AUTORISATIONS D'URBANISME : QUE DOIS-JE FAIRE ?

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la loi pour
l'Accès au Logement et un Urbanisme
Rénové (loi Alur) a mis fin à
la mise à disposition gratuite des
services de l'État pour l'instruction
des autorisations d'urbanisme dans
les communes appartenant à des
communautés de plus de 10 000
habitants.

Afin d'instruire, pour le compte des
communes, les demandes d'autorisations
d'urbanisme, la Communauté
de Communes a donc décidé de
créer un service commun "Application
du droit des sols".

QUE DOIS-JE FAIRE SI J'AI UN PROJET DE CONSTRUCTION ?

Vous devez constituer un dossier de
demande d'autorisation d'urbanisme
en fonction de votre projet :

- certificat d'urbanisme,
- permis de construire,
- permis d'aménager,
- déclaration préalable.

Votre demande doit être effectuée
au moyen d'un formulaire "Cerfa"
que vous pouvez remplir
directement en ligne sur le site www.service-public.fr

Votre mairie peut vous accompagner
dans le choix du bon formulaire.

Votre projet doit être conforme
au plan local d'urbanisme intercommunal.

Le dossier doit être déposé ou
envoyé en recommandé avec
accusé de réception à la mairie du
lieu des travaux. Le Maire le transmettra
à la Communauté de Communes qui
l'instruira et formulera un avis. Il
reviendra ensuite au Maire d'accorder
ou non l'autorisation.

L'autorisation requise doit être
obtenue avant le commencement
des travaux.

AVIS DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Si votre projet est localisé au sein
d'un périmètre de protection des
monuments historiques, l'architecte
des bâtiments de France devra
émettre un avis sur votre projet.
Afin de faciliter la procédure, il est
préférable de rencontrer l'architecte
des bâtiments de France qui pourra
vous conseiller avant le dépôt de
votre dossier.

◆ Renseignez-vous auprès de votre
mairie pour savoir si votre projet est
concerné par cette obligation.

PERMANENCES DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

L'Architecte des bâtiments de
France assure des permanences à
la Communauté de Communes
une fois par mois pour l'ensemble
des habitants du territoire.

◆ Renseignez-vous auprès du
service Urbanisme de la Communauté
de Communes pour connaître les
dates de permanences et prendre
rendez-vous.

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

Le service urbanisme de la
Communauté de Communes peut
également vous recevoir au sein
de ses locaux pour vous accompagner
dans votre projet.

L'idéal est d'avoir un projet de
construction sur une parcelle définie
avec des ébauches de plans sur
lesquelles vous pourrez travailler
avec le service Urbanisme.

Cet accompagnement est possible
sur simple rendez-vous en contactant
le service Urbanisme de la
Communauté de Communes.

DES DOCUMENTS À VOTRE DISPOSITION

Si vous avez une question concernant
un projet de travaux ou de
construction (quelle autorisation ?
quelles surfaces ? les pièces du
dossier), vous pouvez consulter les
guides pratiques du Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et d'Environnement
des Deux-Sèvres (CAUE) avant
de vous reporter au PLUi du Haut Val
de Sèvre pour connaître les règles
applicables pour votre projet.
Pour vous aider à lire le PLUi, un
mode d'emploi a été réalisé, ainsi
qu'une Foire Aux Questions (FAQ)
pour répondre aux questions les plus
souvent posées.

CONTACT

Service Urbanisme

05 49 76 75 95

Marie NAUDIN, vice-présidente

Élu référent

Jérôme BILLEROT



LIAISON DOUCE

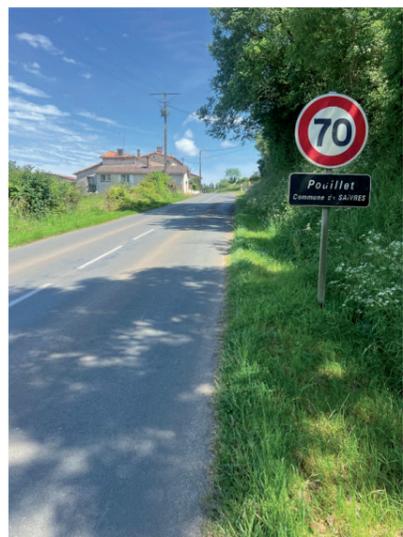
L'arrivée des **vélos électriques** facilite la **liaison Saivres/Saint- Maixent-l'École**. La vallée du Chambon et la côte de Saivres ne sont plus des obstacles insurmontables.

Depuis plusieurs mois, ce trajet est à l'étude.

Confirmée après un vote à l'unanimité du précédent conseil, aujourd'hui deux possibilités s'offrent à nous :

- soit la **liaison mixte vélos & piétons**,
- soit la **piste cyclable** (bien plus subventionnée).

Nous espérons la concrétisation rapide de ce beau projet d'actualité.



AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN STADE

L'ancien stade fera l'objet d'une réhabilitation afin de valoriser cet espace public. Le site sera aménagé en **un espace de jeux et de convivialité, accessible à tous**, favorisant les rencontres intergénérationnelles et le bien être des habitants. Cet aménagement aura un intérêt pédagogique pour l'école de Saivres.

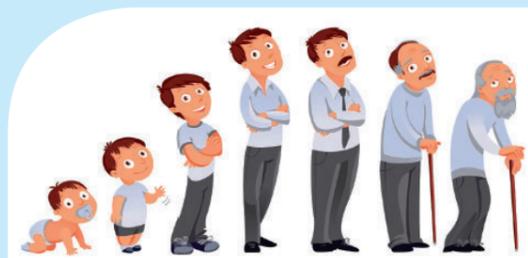
Les installations comprendront notamment des équipements ludiques et des aménagements paysagers propices à la détente et au bien vivre ensemble.



LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

Enfin la commune est propriétaire du terrain pour le futur projet des logements seniors.

Nous sommes en phase d'étude pour fixer au mieux les objectifs du projet afin de répondre aux besoins des habitants. Une étape cruciale de préparation et de validation avant de passer à la réalisation du projet.



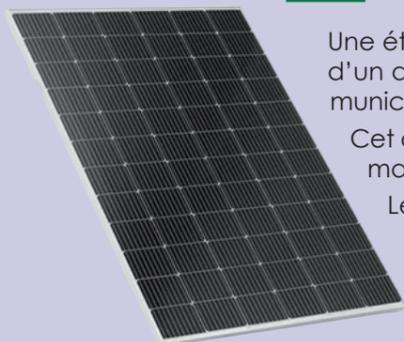
ABRI COUVERT DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Une étude de faisabilité est en cours par le SIEDS, pour la mise en place d'un abri couvert de panneaux photovoltaïques au niveau des ateliers municipaux.

Cet abri aura une surface d'environ 200 m², pour une production maximale de 36KW/H.

Les panneaux photovoltaïques seront gérés en « autoconsommation » et **permettront d'alimenter l'école, le foyer Edmond Proust, les ateliers municipaux, la mairie et l'église**. Le surplus d'électricité est racheté par SEOLIS.

L'étude et l'installation seront en partie subventionnées.



DIVAGATION DES ANIMAUX

Lorsqu'un animal domestique est en liberté, sur la voie publique ou ailleurs, et n'est plus sous le contrôle de son maître, on parle de divagation d'animal. Cette situation est encadrée par la loi du fait des risques d'accidents ou de dommages qu'elle peut engendrer.

Un animal est considéré comme en état de divagation lorsqu'il se trouve hors du domicile de son propriétaire, et hors de la surveillance et du contrôle de ce dernier sur l'animal.

Une différence se fait entre les chiens et les chats.

Un chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est livré seul à son instinct, qu'il n'est plus sous la surveillance de son maître, hors de portée de voix ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou qu'il est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant 100 mètres. Cette situation n'est pas applicable pour les chiens dans le cadre d'une action de chasse ou de garde de troupeau.

Concernant les chats, ils sont en état de divagation dès qu'ils sont saisis sur la voie publique et que leur propriétaire n'est pas identifiable, ou lorsqu'ils sont trouvés à plus de 1000 mètres du domicile de leurs propriétaires et qu'ils ne sont pas sous la surveillance immédiate de celui-ci.

Les autres animaux sont considérés comme errants ou en état de divagation dès lors qu'ils sont trouvés

sans gardien sur le terrain d'autrui ou sur la voie publique.

Le Code rural pose l'interdiction de laisser divaguer des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivités.

La divagation d'animal est punie d'une amende de 150 € et de 750 € maximum s'il y a méconnaissance d'un arrêté pris par la ville en matière de divagation d'animal.

Les maires prennent en effet, par arrêté, les mesures nécessaires pour lutter contre la divagation d'animaux, y compris les amendes en cas de non-respect.

À ces sommes s'ajoute si nécessaire la réparation des dommages causés par l'animal (agression, accident de la circulation, etc...), car tout accident causé par un animal engage la responsabilité de son propriétaire.

Lorsque l'animal est récupéré par la fourrière, son propriétaire dispose de huit jours pour le réclamer, auquel cas l'animal est considéré comme abandonné, et peut par conséquent être cédé, voire euthanasié.

Lorsque le propriétaire récupère son animal à la fourrière, des frais lui sont également réclamés correspondant à un forfait de récupération, aux frais d'identification et à ceux liés à la garde et à l'alimentation, et en cas de blessure, des frais de vétérinaire.



ESPACE RÉSERVÉ À L'ÉQUIPE MINORITAIRE

L'équipe minoritaire n'a pas souhaité s'exprimer dans ce bulletin

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS SENSIBILISATION DES USAGERS



Qu'est-ce que les déchets verts ?

Les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc. Il s'agit :

- de l'herbe après tonte de pelouse
- des feuilles mortes
- des résidus d'élagage
- des résidus de taille de haies et arbustes
- des résidus de débroussaillage
- des épluchures de fruits et légumes

Pourquoi cette interdiction ?

Outre de possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées), le brûlage comporte le risque de générer un incendie.

Le non-respect de l'interdiction, peut être puni d'une amende

À savoir : Les brûlots peuvent avoir lieu entre le 1er octobre et le 31 mai de l'année suivante, sous réserve de respecter les distances imposées (200m d'une zone boisée, 50m de toute construction).

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

- de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est à dire qu'ils se décomposent avec le temps
- de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Il est interdit :

- de les brûler à l'air libre
- de les brûler avec un incinérateur de jardin. Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit

Toutefois, des dérogations peuvent exister dans certaines communes :

- s'il n'y a pas de déchetterie ou de collecte sélective des déchets verts
 - ou s'il y a une obligation de débroussaillage
 - ou si un plan de prévention des risques incendie de forêt (PPRif) s'applique
- Renseignez-vous auprès de votre mairie**

RÉGLEMENTATION DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Que faire de ses déchets verts ?



Les utiliser en paillage ou en compost



Les déposer selon les règles mises en place dans la commune (déchetterie ou collecte sélective)

Attention, interdiction de :



Brûler à l'air libre



Brûler avec un incinérateur de jardin



Avec le risque d'incendie, du 1^{er} juin au 31 septembre, on ne fait pas de brûlage !



Dans tous les autres cas, se référer à l'arrêté portant réglementation relative aux brûlages, à la prévention des incendies et à la protection de l'air du 29 juin 2010 en ligne sur : www.deux-sevres.gouv.fr

RÈGLES DE BON VOISINAGE À CONNAÎTRE



Si vous devez utiliser des engins de jardinage bruyants, respectez les horaires suivants :

- 1- de 8 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h en semaine
- 2- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi
- 3- de 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés

Les bruits des enfants qui jouent ou qui pleurent **ne peuvent pas être considérés** comme un trouble anormal !

Vous pouvez consommer les fruits de l'arbre du voisin tombés chez vous mais vous n'avez absolument pas le droit de les ramasser sur l'arbre.

Cette liste n'est pas exhaustive... ! Quoi qu'il en soit, il est toujours plus facile de faire admettre ses droits à ses voisins quand on respecte ses obligations.

La vie en société suppose le respect de certaines règles de « savoir vivre », dont certaines sont imposées par la réglementation et beaucoup sont dictées par le bon sens et un civisme élémentaire : respect des autres, respect des espaces publics et privés...

La qualité de vie dans notre commune dépend de la bonne volonté de tous !

Merci.

MAIRIE DE SAIVRES

Place du Bicentenaire - 79400 Saivres



05.49.76.07.48



contact@saivres.fr



<https://www.saivres.fr>



Horaires d'ouverture de la mairie

- ▶ Lundi, mardi et jeudi : de 13h à 17h
- ▶ Mercredi : de 9h à 12h
- ▶ Vendredi : de 13h à 16h30

Imprimé par :

